



OFFICE MUNICIPAL DES AÎNÉS
650 rue de Moirey
21850 SAINT APOLLINAIRE

Tél. : 03.80.78.15.81.

La Route Solidaire

1) FONCTIONNEMENT

Le service « La Route Solidaire » est géré par l'Office Municipal des Aînés.

C'est un service de transport/accompagnement à la demande qui s'adresse aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite nécessitant un accompagnement dans leurs déplacements sur la commune **de SAINT-APOLLINAIRE ou sur les communes de Chenove, Chevigny St Sauveur, Dijon, Fontaine Les Dijon, Longvic, Quetigny, Ruffey Les Echirey, Talant, et Varois et Chaignot,**

L'accompagnement se fait par la mise à disposition d'un professionnel de l'Office Municipal des Aînés ou d'un bénévole accrédité par l'Office Municipal des Aînés qui prend en charge à son domicile la personne en perte d'autonomie et l'accompagne dans ses sorties à l'extérieur avec le véhicule municipal adapté. **Priorité est donnée aux rendez-vous médicaux.** Selon les disponibilités, des accompagnements pour les courses alimentaires, les rendez-vous administratifs, le cimetière... peuvent également se faire. **Les personnes qui utilisent le service de la route solidaire pour aller faire des courses alimentaires doivent privilégier les commerces de proximités.**

Ce service ne s'adresse qu'aux personnes ne pouvant pas utiliser seules les transports en commun et ne pouvant recourir au cercle familial ou amical.

Les bénéficiaires ne doivent pas avoir droit à DiviAccès, aux VSL ou aux chèques transport « sortir plus » accordés par les caisses de retraite complémentaires AGGIRC ARCO.

Hormis le cas où la responsabilité de l'accompagnateur serait engagée, les personnes bénéficiant du service déclareront tous dommages subis à leur assurance personnelle.

Pour bénéficier du service, une évaluation est faite par un agent de l'Office Municipal des Aînés au domicile de la personne afin de s'assurer que la prise en charge pourra se faire dans de bonnes conditions.

2) HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

**Le service fonctionne le lundi de 14h00 à 18h00, les mardis, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00, selon les disponibilités.
Pas de déplacements le lundi matin et le vendredi après-midi.**

Le bénéficiaire réserve la prestation par téléphone **directement à l'OMA** (03.80.78.15.81) au moins 15 jours à l'avance en fonction des disponibilités du service et/ou des disponibilités des bénévoles.

Seul l'OMA est habilité à gérer les demandes auprès des bénévoles.

3) COUT DU SERVICE

Le service est **facturé 5 euros de l'heure**. Toute heure entamée est due.

Le règlement des transports se fait uniquement par échange de ticket (1 ticket = 5€)

Exemple

1 course dure 1 heure = on remet 1 ticket à l'accompagnateur,

1 course dure 2 heures = on remet 2 tickets à l'accompagnateur

L'achat des tickets se fait à l'avance :

- Soit à l'OMA (650 rue de Moirey)
- Soit auprès de l'agent d'accompagnement (lui demander lors de la prise de rendez-vous)
- Soit auprès de la responsable du service OMA lors de l'inscription.

Les tickets ne peuvent pas être vendus à l'unité. Le règlement se fait par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC ou en espèces.

Les bénévoles ne sont pas habilités à vendre les tickets et à encaisser de l'argent.

Il est à noter que les frais de stationnement restent à la charge des bénéficiaires du service.